

REGLEMENT INTERIEUR ENTRAINEMENT

Heures d'ouverture : 9 heures à 12 heures et 14 heures à 18 heures
Mercredi - Samedi - Dimanche et Jours Fériés

Fermé par temps de pluie

Contacteur le club : 05.59.21.01.96 ou 06.85.73.23.60

Tarifs :

- 10 € par jour pour un licencié club
- 15 € par jour pour un licencié extérieur
- 300 € pour la carte à l'année externe (licencié extérieur)

Fermeture :

- sur décision du "Moto Club" pour convenance associative
- en période de chasse pour battues (parution sur le site)
- pour réfection du terrain (information Moto Club)

Conditions :

- ouvert aux licenciés FFM
- présentation de la licence et carte identité dans tous les cas
- équipement Moto Cross ou Enduro obligatoire
- port du casque obligatoire (Homologué et en état)

Véhicule admis : - Moto de Cross, Enduro, Side et Quad.

Après contrôle sonométrique, en application du règlement fédéral 2010 (Max.2m)
Ces véhicules seront en parfait état et répondront aux normes en vigueur.

Obligation : Respecter le sens de rotation indiqué à l'entrée du terrain.

Interdiction :

- 1) Aux Pilotes:
 - de réparer leurs motos sur le terrain
 - de stationner sur le terrain
 - d'interrompre le tour du circuit en coupant la piste
- 2) Au Public:
 - de traverser la piste
 - de s'installer dans les zones non prévues

Droit d'accès à la piste : Après présentation de la licence et acquittement de la redevance journée en cours. Il est interdit d'accéder avant ces contrôles.
Le circuit reste une propriété privée. Toute utilisation ne pourra se faire qu'avec l'autorisation et la présence de deux membres de l'association, sous peine de poursuites devant la loi.

L'association se réserve le droit d'EXPULSER et d'INTERDIRE toute personne ne se soumettant pas au règlement, ou nuisant au déroulement des manifestations.